

## CHAPITRE VI

Mesures de gouvernement. — Nouveaux ministres. — *L'Ère Nouvelle*. — Traité signé entre M. de Montholon et M. E. Masseras. — Programme conservateur et libéral du nouveau journal. — Instructions de l'Empereur à son ministre d'État et aux préfets politiques. — Commissaires impériaux. — Registres de l'état civil laissés au clergé. — Création d'un Conseil d'État. — Nouveaux exploits de l'armée française. — Le maréchal renvoie une brigade en France. — Elle est remplacée par la légion belge. — Nécessité pour le commandant en chef de diminuer l'effectif suivant le traité de Miramar. — Instructions du maréchal Randon. — Craintes de l'Impératrice Charlotte. — Éloignement des généraux Miramon et Marquez. — Echos d'Europe. — Paroles de l'Empereur d'Autriche au Reichsrath (14 novembre). — Protestation de Maximilien.

— Le 12 juin, Maximilien a pris possession du trône; le 30 octobre, il vient prendre possession du gouvernement.

Telle était la formule que les partisans de l'empire faisaient circuler au moment de la seconde entrée de l'Empereur dans Mexico. Et, comme, sous une apparence respectueuse, elle exprimait moins un fait que le désir universel, elle était fréquemment répétée.

C'était bien le dessein de Maximilien de gouverner; mais le malheur voulait qu'il ne se pénétrât pas des nécessités d'un gouvernement. Ainsi il avait été nommé empereur par une réunion de notables choisis par le ministre français : cette élection avait été ratifiée, — il tenait la ratification pour bonne, — par les votes d'une partie du peuple exprimés dans les actes d'adhésion qu'on avait mis sous ses yeux : il y puisait son droit de régner. Mais pour gouverner il fallait autre chose. Maximilien devait à ce peuple qu'on venait arracher à la barbarie ce qui fait la force des nations civilisées : une constitution. Il n'y pensa même pas, et personne n'y pensa pour lui.

Donc il n'y eut ni chambres, ni délégation populaire, ni contrôle quelconque des citoyens, ni participation des contribuables; rien! L'Empereur concentra en ses mains tous les pouvoirs.

Cette situation n'eût point été sans avantages si Maximilien avait été un autre homme. Les pouvoirs dictatoriaux sont parfois bons pour tirer un peuple de l'état de décomposition et d'anarchie où des années de troubles et de révolutions l'ont plongé; mais il faut que la main qui tient la barre gouverne sans faiblir, sans dévier; il faut enfin que la tête qui guide la main renferme ce quelque chose que les hommes admirent et maudissent sous le nom de génie. Les fondateurs d'empire sont des despotes : tant mieux si la liberté vient ensuite!

Maximilien, sans corps élus autour de lui, restait donc seul exposé aux responsabilités du pouvoir : il

se borna à prendre des agents d'exécution, des ministres. On a vu qu'il avait confié les Affaires étrangères à M. Ramirez : il appela au ministère de la Guerre et à la Marine M. Peza ; au ministère des Travaux publics, du Commerce et de l'Industrie, M. Robles Pezuela. C'étaient de bons choix : l'un et l'autre avaient été, sous la Régence, sous-secrétaires d'État dans les mêmes postes dont ils devenaient titulaires. Quelques jours plus tard il complétait son ministère en nommant M. Escudero y Echanove à la Justice, et M. Cortès Esparza à l'Intérieur. Tous appartenaient à ce nouveau parti qui représentait assez bien l'opinion moyenne.

Là était l'avenir : tout au moins le pensait-on parmi les représentants de la France. Pour donner à cette politique un appui efficace, M. de Montholon, notre ministre plénipotentiaire, avait résolu d'ajouter au poids de nos armes celui de cette autre puissance qui s'est développée avec tant de rapidité dans notre siècle et qui possède une force qui pénètre partout : la presse.

Il y avait bien à Mexico divers journaux, parmi lesquels *l'Estafette*, rédigée par un Français ; mais *l'Estafette* ne représentait point la politique de l'intervention. M. de Montholon travailla à la création d'un nouveau journal, dont il confia la direction à un de nos compatriotes.

Le titre du journal, *l'Ère Nouvelle*, était excellent ; le choix du directeur, M. E. Masseras, était heureux.

Écrivain distingué, M. Masseras était alors rédacteur en chef du *Courrier des États-Unis*. Il ne se trouvait point, par conséquent, un étranger sur une terre

étrangère. Il avait suivi de près, et en bonne place, toutes les péripéties qui avaient amené la France et Maximilien à Mexico. Il était de ceux qui croyaient à la possibilité du succès, et c'est une justice à lui rendre qu'il a fait, dans la sphère de son action, les plus louables efforts pour y contribuer.

Le traité passé avec lui à cette occasion est curieux à plus d'un titre ; nous le reproduisons ici d'après une copie certifiée conforme par M. de Montholon lui-même :

TRAITÉ RELATIF A L'ÉTABLISSEMENT D'UN JOURNAL FRANÇAIS  
A MEXICO.

Entre les soussignés,

1<sup>o</sup> M. le marquis de Montholon, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de France au Mexique, résidant à Mexico, d'une part ;

2<sup>o</sup> M. Emmanuel Masseras, rédacteur en chef du *Courrier des États-Unis*, d'autre part,

A été dit, convenu, arrêté et réciproquement accepté ce qui suit :

EXPOSÉ :

L'expédition française a eu pour résultat de développer un nouvel ordre de choses au Mexique.

Le résultat, important pour la civilisation des deux mondes, établit un lien particulier entre la France et le Mexique.

Pour ne pas se désintéresser de son œuvre, la France doit faire succéder à l'action de l'intervention par les armes l'influence morale par la presse.

M. Masseras a offert de consacrer sa plume, avec l'indépendance qui fait la force, avec le dévouement et la fidélité qui honorent les convictions, à la mission de soutenir, au Mexique, dans un intérêt international désormais solidaire, le drapeau politique du gouvernement de la France.

## DISPOSITIONS :

ARTICLE PREMIER. — En conséquence, M. Masseras s'oblige à établir à Mexico et à diriger personnellement un journal quotidien, sur le plan du *Courrier des États-Unis*, voué à la politique, aux intérêts et à l'influence légitime de la France.

ART. 2. — Pour concourir au but proposé, M. le ministre de France s'engage à payer à M. Masseras :

1° Cinquante mille francs à lui acquis comme indemnité de la position qu'il abandonne aux États-Unis et du déplacement de sa famille ;

2° Cent mille francs, remboursables par lui, en quatre annuités de vingt-cinq mille francs chacune, d'année en année, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1866, et garanties par une hypothèque sur la propriété et le matériel du journal.

Ces sommes seront payées, savoir :

Cinquante mille francs aussitôt après l'apparition du journal ; cent mille francs en versements partiels, et au fur et à mesure des besoins de l'entreprise.

ART. 3. — Le premier numéro du journal, dénommé *l'Ère Nouvelle*, paraîtra, pour continuer sans interruption, dans le courant du mois d'octobre au plus tard.

ART. 4. — M. Masseras ne pourra se trouver affranchi des obligations ci-dessus contractées que par suite d'événements de force majeure tout à faits indépendants de sa volonté.

Fait double et de bonne foi à Mexico, le 24 août 1864.

Le ministre de France,

Signé : MONTHOLON.

Signé : E. MASSERAS.

Le général en chef,

Signé : BAZAINE.

Vu et approuvé.

Signé : CORTA.

Pour copie conforme :

Le ministre de France au Mexique,  
MONTHOLON.

*L'Ère Nouvelle* parut le 1<sup>er</sup> octobre. Le programme du journal était naturellement conservateur et libéral. Malgré ses origines, il ne séparait pas la cause de l'intervention de celle de l'empire, et il travailla à répandre les doctrines d'égalité devant la loi, d'abolition des privilèges du clergé et de la noblesse, qui correspondaient aux doctrines de 1789. C'était pour l'intervention un auxiliaire précieux et utile.

Dès son retour à Mexico, Maximilien, ébloui par les acclamations recueillies sur son passage, enivré de sa popularité, ne songeait qu'à détruire ce qu'il croyait les derniers restes de rébellion.

...Mes devoirs de souverain, écrivait-il le 3 novembre à son ministre d'État, m'obligent à protéger le peuple avec un bras de fer ; et, pour répondre aux besoins hautement exprimés en tous lieux, nous déclarons, comme chef de la nation, en pleine connaissance de notre mission sacrée et du devoir qui nous est imposé, que toutes les bandes armées qui parcourent encore quelques points de notre belle patrie, et répandent la désolation, le trouble et les menaces contre la liberté et le travail des citoyens laborieux, doivent être considérées comme des rassemblements de bandits, et tomber par conséquent sous les rigueurs inflexibles et inexorables de la loi...

...Si notre gouvernement respecte toute opinion politique, il ne peut tolérer les criminels qui violent la première des libertés qu'il est appelé à garantir, celle des personnes et des propriétés.

Aux préfets politiques il donne des instructions analogues, leur recommandant surtout de se montrer sévères contre le vol et le pillage, qui ont discrédité le

Mexique dans l'opinion du monde entier. Puis, avec cette imagination qu'il ne savait ni maîtriser ni régler, il embrasse, dans ses recommandations, tous les sujets qui se présentent à son esprit : l'entretien des routes, la salubrité publique, le développement de l'instruction publique et de l'agriculture, l'élevage des bestiaux, l'amélioration de la race chevaline, la recherche des mines de charbon, de mercure, de cuivre, l'état des terrains abandonnés, etc.

Pour stimuler le zèle des préfets, et dans l'espoir d'être mieux renseigné, il emprunte à Charlemagne l'institution des *missi dominici*, et il crée des inspecteurs chargés de tout voir, de tout entendre, et de rapporter à l'Empereur ce qu'ils auront vu et entendu.

Il n'oublia dans les attributions de ses préfets que la tenue des registres de l'état civil. Il la laissa aux mains du clergé, en lui imposant seulement l'obligation d'en remettre une copie tous les mois à l'administration civile.

Il compléta ces mesures de gouvernement par la création d'un conseil d'État, auquel il donna comme attributions la rédaction des projets de lois et règlements, le jugement du contentieux administratif et de tous les cas de responsabilité des hauts fonctionnaires qui lui seraient soumis par l'Empereur.

La composition de ce Conseil portait la marque des dispositions de Maximilien, c'est-à-dire que les conseillers étaient pris aussi bien parmi les cléricaux, comme MM. Elguerro (Hilario), Théodosio Larès, Fonseca (Urbano), que parmi les libéraux, comme MM. La-

cunza (le président), Lopez Portillo, Ortigoza, Silicio (Manuel), complétés par un prélat affichant des idées libérales, M<sup>sr</sup> Ramirez, et le général Uruga, dernier rallié.

Il portait surtout la marque des dispositions de l'entourage de l'Empereur, en ce que presque tous ces conseillers étaient hostiles à la France.

Ces choix étaient d'autant moins justifiés que, si le gouvernement de Maximilien avait le loisir de légiférer et de créer un conseil d'État, c'était précisément aux armes de la France qu'il le devait. Chaque jour de nouveaux succès auraient dû le lui rappeler.

Ainsi le colonel Dupart battait le 20 novembre le général juariste Quezada, sur les limites de Durango et de Chihuahua. Le 22 novembre, c'était le colonel Clinchant qui, dans le sud-ouest de l'état de Guadalupe, dispersait les forces imposantes du général Arteaga. Maximilien en témoignait, du moins par lettre, sa satisfaction :

Encore un nouveau et brillant succès de votre brave armée à enregistrer, mon cher maréchal : je vous en félicite de tout cœur, et vous prie de m'adresser, le plus tôt possible, vos propositions de récompenses.

Si les journaux de demain pouvaient porter en Europe le récit de cette belle journée, je vous en serais reconnaissant.

Votre tout affectionné,

MAXIMILIEN.

Toutes ces victoires, en même temps qu'elles témoignaient de la bravoure de l'armée française et des ser-

vices qu'elle rendait à l'empire, ne montraient que trop combien peu au fond le pays était pacifié et quel besoin on avait encore de notre coopération militaire. Aussi lorsque, dans les deux derniers mois de cette année 1864, le maréchal, obéissant au désir si souvent exprimé par Napoléon III, fit rentrer en France les premières troupes arrivées au Mexique avec le général de Lorencez, la batterie de la Garde impériale, le 2<sup>e</sup> zouaves, le 99<sup>e</sup> de ligne et le 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pied, le gouvernement mexicain ne vit cette mesure qu'à regret. L'arrivée de la légion belge, sous les ordres du colonel Van der Smissen, parut insuffisante à compenser ce départ.

L'Impératrice Charlotte se fit l'écho de cette impression dans une lettre adressée en Europe :

Il faut des troupes : les Autrichiens et les Belges sont très bons en temps de calme ; mais, vienne la tempête, *il n'y a que les pantalons rouges*. S'il m'est permis de dire toute ma pensée, je crois qu'il nous sera très difficile de traverser toutes les premières crises vitales si le pays n'est pas plus occupé qu'il ne l'est. Tout est fort disséminé, et il me semble qu'au lieu de rien rappeler, il aurait fallu augmenter. Je crains fort que le maréchal ne se repente de n'avoir pas écrit au mois d'octobre ce que nous lui avions demandé ; il a craint du mécontentement en France, et a, je crois, échangé un petit désagrément contre un plus grand.

Cette lettre reflète le sentiment, que beaucoup avaient alors et que beaucoup ont encore, qui consiste à croire que le maréchal Bazaine était le maître absolu de faire ce qu'il voulait, et à lui attribuer conséquem-

ment l'initiative de tous les actes de son administration. Cette erreur s'explique par l'ignorance où l'on était jusqu'à ce jour de la correspondance secrète que n'ont jamais cessé d'entretenir avec lui Napoléon III et le maréchal Randon. Napoléon III avait bien, dans une de ses lettres, déclaré qu'il lui donnait *carte blanche* : il n'en est pas moins certain qu'en toute circonstance le maréchal obéit aux ordres venus de Paris, et, pour le cas spécial qui nous occupe, voici un extrait d'une lettre du maréchal Randon (31 octobre) qui prouve surabondamment que, s'il renvoya des troupes, c'est qu'il ne pouvait faire autrement :

Je vous remercie de l'assurance que vous me donnez que le repatriement des troupes que vous avez désignées pour rentrer en France n'éprouvera aucun retard, *car, s'il en avait été autrement, la question du budget de la Guerre eût été compromise*, et l'on aurait difficilement compris qu'à la suite des succès répétés que nos troupes obtiennent sur tous les points, et en raison de l'arrivée de ces 9 000 Belges et Allemands, la convention arrêtée avec l'empereur Maximilien éprouvât un sursis d'exécution.

D'ailleurs le maréchal avait un motif excellent de diminuer le corps d'occupation français : les Belges et les Autrichiens qui venaient au Mexique n'étaient point autant à dédaigner que paraissait le faire l'Impératrice Charlotte, et ils montrèrent en plusieurs rencontres qu'ils étaient « très bons » en d'autres temps que les « temps de calme ».

Dans cette même fin d'année, deux faits se passèrent

dont les conséquences, plus tard, eurent une singulière gravité.

D'abord, dans la crainte que le parti clérical, tenu à l'écart, ne cherchât à lui susciter des difficultés, Maximilien songea à éloigner les deux chefs militaires dont le nom pouvait servir de ralliement et guider l'opposition contre son gouvernement : c'étaient les généraux Miramon et Marquez.

On connaît leur histoire : Miramon avait occupé quelque temps le poste de président de la République mexicaine; puis, exilé, il n'était rentré au Mexique qu'avec l'armée française. Quant à Marquez, général de nom, mais quelque peu bandit de caractère, il avait été, jusqu'à ce jour, l'homme à tout faire du parti clérical; il ne reculait devant aucune violence, voire même aucune cruauté. De *Leonardo*, son prénom, la voix populaire avait fait *Leopardo*. Il avait rejoint les Français à Orizaba en 1862, et il est juste de reconnaître que pendant tout le temps où il avait servi à côté de nos troupes il n'avait manqué ni de discipline ni de loyauté; mais c'était chez lui une attitude trop nouvelle pour qu'on s'y fiât complètement. Par prudence, on l'expédia au loin. Maximilien le nomma envoyé extraordinaire auprès de l'empereur des Ottomans, et inventa pour lui une mission non moins extraordinaire pour Jérusalem et le Saint-Sépulcre. Quant à Miramon, on le pria d'aller étudier à Berlin l'art des fortifications.

Il est à croire qu'ils ne furent dupes ni l'un ni l'autre de ces prétextes; mais, jugeant sans doute que

les temps n'étaient pas favorables pour eux au Mexique, ils obéirent et partirent, toutefois avec l'idée arrêtée de revenir quand les circonstances seraient plus propices. On ne le vit que trop, et leur retour précipita les événements tragiques qui devaient accompagner l'agonie de l'empire de Maximilien.

L'autre fait, qui passa presque inaperçu en Europe grâce au tact du ministre des Affaires étrangères d'Autriche, n'est point à l'honneur de Maximilien, et il éclaire même d'un jour pénible la conduite qu'il tint plus tard lorsqu'il sembla s'obstiner à rester au Mexique après le départ des troupes françaises. Il montre que l'Archiduc, en signant le pacte de famille, avait entouré son adhésion de réserves mentales, et que, même au Mexique, sur le trône accepté par lui, il avait les yeux toujours tournés vers un autre trône...

Le 14 novembre, à l'ouverture des séances du Reichsrath, François-Joseph avait prononcé ces paroles :

« L'acceptation qu'a faite, avec mon consentement, de la couronne impériale du Mexique mon frère, l'archiduc Maximilien I<sup>er</sup>, exigeait nécessairement un règlement des droits d'agnation qui ont dû être pris en considération. C'est pour cela qu'un pacte de famille a été fait à Miramar, et mon gouvernement est chargé de vous le communiquer. »

Maximilien répondit à ces paroles si simples et si naturelles par une protestation véhémement adressée à son représentant près de la cour de Vienne :

« Il est à peine croyable qu'un *pacte de famille* puisse être l'objet d'une communication officielle, soumise

« à la discussion d'un parlement, sans le consente-  
 « ment préalable des deux Empereurs. Néanmoins  
 « nous pouvons assurer que l'Empereur du Mexique  
 « n'a pas été le moins du monde consulté. Sans nul  
 « doute il eût été plus prudent que l'Empereur d'Autriche  
 « couvrit directement du voile le plus épais  
 « tout ce qui se rapportait à une convention intime  
 « arrachée à son frère dans un moment suprême.  
 « On ne doit pas perdre de vue que c'est sur l'initiative  
 « de l'Empereur d'Autriche que le trône du  
 « Mexique a été offert à l'archiduc Maximilien ; que  
 « l'acceptation de celui-ci a été subordonnée à la certitude  
 « donnée que la majorité de la nation l'appelait  
 « à l'empire ; que, pendant les négociations, dont les  
 « délais impatientaient la députation mexicaine, aucune  
 « demande ni allusion d'aucune sorte n'a été  
 « faite relativement à l'aliénation des droits de la  
 « fortune privée de l'archiduc Maximilien, et que ce fut  
 « seulement aux derniers moments, lorsque déjà des  
 « promesses avaient été faites à l'Empereur et à la députation  
 « elle-même, lorsque des conventions avaient été  
 « contractées avec la France, et lorsqu'un refus aurait  
 « nécessairement entraîné les plus graves complications  
 « politiques en Europe, et compromis surtout  
 « la situation de l'Autriche, ce fut alors que l'Empereur  
 « François-Joseph, quittant sa capitale, accompagné  
 « de ses conseillers les plus intimes, vint précipitamment,  
 « à Miramar, demander à son frère la renonciation  
 « complète et générale à tous ses droits, de quelque nature  
 « qu'ils fussent.

« En souscrivant cette inqualifiable convention,  
 « même sans vouloir s'inquiéter de son contenu,  
 « l'Empereur Maximilien donnait à sa nouvelle patrie  
 « adoptive le témoignage le moins équivoque, et à  
 « l'Europe entière la preuve la plus évidente que rien  
 « ne pouvait l'arrêter, quand il s'agissait d'une promesse  
 « faite par lui. Toutefois, les diplomates les plus  
 « distingués et les jurisconsultes les plus experts  
 « qui ont, depuis, étudié froidement ce pacte de famille  
 « s'accordent unanimement à déclarer qu'il  
 « doit être considéré comme nul et dérisoire.

« Sans vouloir nous étendre sur la légitimité et la  
 « validité des moyens employés pour arracher une  
 « signature sous l'influence d'événements dont nous  
 « pourrions faire ressortir la gravité *en temps opportun*,  
 « il nous suffira, pour le présent, de noter que les diètes,  
 « après avoir obtenu le consentement des deux Empereurs,  
 « sont seules compétentes pour régler les droits  
 « d'agnation qui modifient un acte de la Pragmatique-  
 « Sanction, et cela, quand elles sont convoquées  
 « pour cet objet et d'accord avec les princes intéressés,  
 « lesquels, dans le cas actuel, n'ont pas même  
 « été consultés. »

Les journaux rendirent à Maximilien le mauvais service de reproduire cette protestation.

Sans relever nombre d'erreurs de fait, telles que l'affirmation attribuant à l'initiative de l'Empereur d'Autriche l'offre de la couronne du Mexique, ou la déclaration que l'Archiduc avait signé le pacte de famille sans s'inquiéter de son contenu, nous deman-

derons : Que voulait Maximilien en rouvrant ce triste débat de famille ? Insinuer qu'il n'était sûr ni de son droit ni de son avenir au Mexique ? montrer qu'il ne faisait nul cas de sa signature ? laisser soupçonner que, après avoir rêvé un empire dans le Nouveau-Monde, il en rêvait un autre dans l'Ancien ?...

Tristes conjectures, dont aucune n'est à son honneur.

Le comte de Rechberg, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, déclara que, s'il recevait la moindre communication officielle de cette protestation, il avait ordre d'y répondre en envoyant immédiatement ses passeports au ministre mexicain.

On se le tint pour dit, et la rupture n'eut rien d'officiel.

## CHAPITRE VII

Le clergé mexicain. — La question religieuse. — Les biens ecclésiastiques nationalisés. — Origine de ces biens. — Capitaux et valeurs mobilières. — Dangers de ces biens de main-morte. — Mesures prises par le président Comonfort. — Zuloaga rapporte la loi. — Fraudes et simulations découvertes. — Confiscation décrétée par Juarez (13 juillet 1859). — L'intervention française arrête l'effet de ce décret. — Incidents survenus pendant la Régence. — La solution de ces questions remise à la venue de l'Empereur. — Impossibilité de revenir sur les faits accomplis. — Napoléon III conseille une solution analogue à celle donnée en France à la suite de la Révolution. — Maximilien, pour vaincre les résistances du clergé, attend l'appui du Pape. — Il sollicite auprès de la cour de Rome l'envoi d'un nonce. — Lettre de M. Ramirez à M. Aguilar (22 juillet 1864). — Arrivée de M<sup>r</sup> Meglia, nonce du pape. — Réception solennelle (10 décembre). — Première entrevue. — Lettre de Pie IX à Maximilien. — Propositions de l'Empereur. — Les négociations rendues impossibles. — Entrevue du nonce et du ministre des Affaires étrangères. — Entrevue du nonce et de l'Impératrice Charlotte. — Refus de négocier constaté par écrit. — Lettre de l'Empereur à M. Escudero. — Protestation du nonce. — Riposte du ministre des Affaires étrangères. — Décret du 7 janvier 1865. — Note du nonce à M. Ramirez (19 janvier). — Note de M. Ramirez au nonce (29 janvier). — Départ du nonce. — Envoi d'une mission mexicaine auprès du Pape. — Mesures